

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023-2024



Soutenir et protéger
la croissance

Avant-propos

L'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que :

« Chaque ministère et organisme public [...] adopte [...] un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

L'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) définit une personne handicapée comme étant « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Pour plus d'information à ce sujet, consultez le site Internet de l'OPHQ à l'adresse suivante : www.ophq.gouv.qc.ca.

Contexte, contenu et but poursuivi par ce plan d'action

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, un premier plan d'action triennal a été adopté par La Financière agricole du Québec (FADQ) en 2005. Par la suite, un Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) a été produit annuellement. Par la mise à jour de ce plan d'action, la FADQ prend l'engagement d'éliminer ou de réduire les obstacles que pourraient rencontrer les personnes handicapées qui s'adressent à son organisation ou qui font partie de son personnel.

Dans cette optique, la FADQ a déterminé et rendu publique une série de mesures visant à rendre accessibles aux personnes handicapées ses programmes et services. La notion d'accessibilité englobe l'accès aux lieux physiques, les modes de communication adaptée, l'approvisionnement lors d'achat de biens et services ainsi que l'embauche de personnes handicapées.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées inclut le suivi des mesures qui ont été entreprises pour éliminer ou prévenir les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées qui utilisent les installations et les services de l'organisation. Il comporte également des mesures visant à assurer la sécurité des membres de son personnel ayant une incapacité, ainsi que des mesures visant à sensibiliser l'ensemble de ses employés aux actions déployées pour favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Le présent plan d'action se divise en six sections :

1. Présentation de la FADQ.
2. Plan d'action 2023-2024.
3. Engagement de la FADQ.
4. Bilan des actions réalisées en 2022-2023.
5. Coordination des services aux personnes handicapées.
6. Adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024.

Section 1 : Présentation de la FADQ

NOTRE MISSION

La FADQ a pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire, contribuant ainsi à l'essor économique du Québec et à la création d'emploi. Son mandat est de stimuler les investissements et de protéger les revenus, en vue de favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles. Dans la poursuite de cette mission, l'organisation attache donc une importance particulière au développement du secteur primaire.

Pour faire face aux risques financiers, économiques et climatiques, la FADQ offre une vaste gamme d'outils financiers. Indépendamment de leur dimension, de leurs secteurs d'activité et de leur localisation sur le territoire du Québec, l'organisation met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu et d'assurances agricoles, d'investissement ainsi que de financement agricole et forestier. Enfin, comme cela a été précisé dans le rapport annuel 2021-2022, elle administre des valeurs assurées de près de 4,8 milliards de dollars et son portefeuille de prêts garantis atteint 6,31 milliards de dollars.

NOTRE CLIENTÈLE

En tant qu'organisme québécois unique chargé de la gestion des outils financiers destinés au monde agricole et agroalimentaire, la FADQ entretient des relations d'affaires avec plus de 23 400 entreprises agricoles et forestières. Elle procède régulièrement à l'évaluation de la satisfaction de sa clientèle au moyen de divers sondages. Les résultats du sondage sur la satisfaction de la clientèle de février 2022 révèlent que les entreprises agricoles sont satisfaites des services offerts par la FADQ dans une proportion de 91 %.

NOTRE STRUCTURE

La FADQ est un organisme public dirigé par un conseil d'administration. Le président-directeur général assure la réalisation de la mission de l'organisation. Son personnel possède une expertise unique lui permettant d'offrir des services spécialisés et de qualité, par l'entremise de 16 centres et comptoirs de services desservant l'ensemble du Québec. Depuis septembre 2005, le siège social de Lévis, dans la région de Chaudière-Appalaches, regroupe l'ensemble des unités administratives centrales; 317 employés y travaillent.

NOTRE EFFECTIF

Au 31 mars 2022, l'effectif de la FADQ totalisait 647¹ employés, dont 330 dans les centres de services disséminés sur le territoire québécois. La proportion des personnes handicapées au sein de l'effectif régulier de la FADQ est de 2,1 %.

¹ Inclut les employés réguliers, occasionnels et saisonniers; exclut les étudiants et les stagiaires.

Section 2 : Plan d'action 2023-2024

PRIORITÉ 1 : ACCESSIBILITÉ DES BUREAUX DE LA FADQ

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : L'accessibilité au lieu et au poste de travail peut devenir un obstacle si elle ne répond pas d'emblée aux besoins particuliers d'une personne handicapée.

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|--|--------------|--|--|
| Effectuer, si nécessaire et raisonnable, les améliorations dans les établissements où les employés et la clientèle handicapée auraient des besoins particuliers, sous réserve de l'approbation du président-directeur général. | En continu | Direction des ressources financières et matérielles (DRFM) | Nombre d'améliorations effectuées / Nombre total de demandes. |
| Effectuer les travaux d'adaptation des lieux et du poste de travail pour un employé ayant une ou plusieurs incapacités. | En continu | DRFM | Nombre d'adaptations effectuées / Nombre total de demandes. |
| Fournir un poste informatique fixe aux employés en fauteuil roulant lorsqu'ils sont au bureau et un ordinateur portable pour le télétravail, afin d'éviter le transport de leur matériel informatique. | En continu | Direction des solutions d'affaires organisationnelles (DSAO) | Nombre de postes informatiques fixes installés annuellement. |
| S'assurer que l'accès entre les stationnements pour personnes handicapées et l'édifice du siège social soit toujours déneigé avant 7 h 45, 11 h 30 et 16 h pour faciliter les déplacements. À préciser dans le contrat. | Annuellement | DRFM | Nombre de rappels effectués pour le déneigement à la personne responsable. |

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|--|--------------------------------------|-------------|---|
| <p>Formuler une demande pour déplacer le lecteur de carte magnétique se trouvant sur la rampe à l'extérieur de l'entrée principale du siège social, afin de faciliter l'accès au bouton poussoir d'ouverture de la porte. Par la même occasion, programmer l'ouverture automatique de la porte d'entrée plus longtemps, pour faciliter le passage des personnes en fauteuil roulant.</p> | <p>Juillet 2023</p> | <p>DRFM</p> | <p>Date des travaux.</p> |
| <p>Effectuer une vigie des travaux sur le boulevard Guillaume-Couture, en face de l'édifice de la FADQ, afin de s'assurer de l'accessibilité à nos bureaux (stationnement).</p> | <p>Durée des travaux (2023-2024)</p> | <p>DRFM</p> | <p>Nombre de rencontres nécessaires afin d'analyser les travaux à venir et d'informer les employés au besoin.</p> |

PRIORITÉ 2 : ACCÈS GÉNÉRAL À NOS SERVICES

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : L'accessibilité aux documents, services au public et mesures d'accommodement offerts n'est pas nécessairement adaptée pour répondre aux besoins particuliers d'une personne handicapée.

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|--|------------|--------------------------------------|---|
| Assurer un suivi des plaintes auprès de la clientèle handicapée. | En continu | Vice-présidence à la clientèle (VPC) | Nombre de suivis effectués / Nombre de plaintes reçues. |
| Au besoin, offrir sur demande les services d'un interprète (ex. : langue des signes). | En continu | Direction des communications (DC) | Nombre de demandes traitées / Nombre total de demandes. |
| Fournir, sur demande, les documents informatifs destinés au grand public (dépliants, brochures, etc.) dans des modes adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.). | En continu | DC | Nombre de documents adaptés / Nombre de documents demandés. |
| Adapter les documents téléchargeables de la FADQ et s'assurer que ceux-ci sont facilement repérables, conformément à la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.</i> | En continu | DSAO | Nombre de documents adaptés annuellement. |
| Produire des transcriptions (sous-titrages) pour les vidéos et webinaires déposés sur le site Web de la FADQ. | En continu | DC et DSAO | Nombre de vidéos et webinaires sous-titrés produits. |

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|---|--------------|---|--|
| Fournir, sur demande, les documents administratifs destinés à la clientèle (formulaires, contrats, documents d'information sur les programmes, etc.) dans des formats adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.). | En continu | DC | Nombre de documents rendus disponibles / Nombre total de demandes. |
| Diffuser la liste des membres du comité d'élaboration du PAPH dans un article de <i>L'Expresso</i> , afin de mieux servir la clientèle ayant différents types d'incapacités. | Annuellement | DC | Date de la diffusion de l'aide-mémoire au personnel. |
| Participation de la coordonnatrice du plan d'action à au moins une formation ou un atelier offert par l'OPHQ ou par une autre instance : Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), organismes hors fonction publique, etc. | Annuellement | Direction des ressources humaines (DRH) | Nombre de participations dans l'année. |

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les mesures d'accessibilité inscrites dans le plan d'action de la FADQ demeurent méconnues de la population et des membres de son personnel.

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|--|--------------|-------------|--|
| Rendre public le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 par l'entremise du site Web de la FADQ. | Annuellement | DRH/DC | Date de diffusion du plan d'action sur le site Web de la FADQ. |

PRIORITÉ 3 : RECRUTEMENT RÉGULIER ET RÉINTÉGRATION

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les personnes handicapées représentent une faible proportion de l'effectif de la FADQ.

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|---|------------|-------------|---|
| Ajouter un libellé dans tous les postes affichés (recrutement occasionnel et régulier, ainsi qu'en affectation, mutation et promotion) en lien avec la souscription au Programme d'accès à l'égalité en emploi de la fonction publique du Québec. | En continu | DRH | Nombre d'offres d'emplois affichées annuellement. |

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Peu de personnes handicapées posent leur candidature à la suite de la publication des offres d'emplois à pourvoir.

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|--|------------|-------------|---|
| Veiller à ce que les moyens d'évaluation (lors des processus de sélection en recrutement et en promotion, ainsi que lors des processus de sélection particuliers et des réévaluations d'emplois à un niveau supérieur) soient adaptés aux besoins des personnes handicapées. | En continu | DRH | Nombre d'adaptations effectuées / Nombre total de demandes. |

PRIORITÉ 4 : SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Le personnel de la FADQ peut être insuffisamment informé de la réalité vécue par les personnes handicapées.

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|---|---|-------------|--|
| Lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées et de la Journée internationale des personnes handicapées, sensibiliser le personnel de la FADQ à l'importance d'intégrer à part entière les personnes handicapées au sein de l'organisation et de la société québécoise. | Annuellement – juin et décembre | DRH | Date de la diffusion. |
| Publier un court message de sensibilisation dans le canal général de La grande équipe FADQ dans Teams (jeu-questionnaire, informations générales, etc.). | Annuellement | DRH/DC | Date de la diffusion. |
| Sensibiliser les abonnés des réseaux sociaux de la FADQ à la situation des personnes handicapées, notamment lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées. | Annuellement | DC | Date de la publication. |
| Rendre accessible aux membres du personnel, par le biais de l'intranet, le PAPH 2023-2024. | Annuellement | DRH | Date de diffusion du plan d'action dans l'intranet de la FADQ. |
| Promouvoir, auprès du personnel de la FADQ qui travaille en contact direct avec la clientèle (employés et gestionnaires), l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées » disponible sur le site de l'OPHQ. | Deux fois par année (juin et déc. 2023) | DRH | Date de promotion de l'autoformation. |

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|--|------------|-------------|--|
| Structurer le programme des mesures d'urgence (PMU) afin de considérer les besoins particuliers des personnes handicapées. | Mars 2024 | DRFM | Moyens utilisés pour considérer les besoins. |

PRIORITÉ 5 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les besoins particuliers des personnes handicapées peuvent être omis lors de l'achat ou de la location de biens ou services.

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|--|---------------------------|-------------|---|
| Prendre en compte les besoins particuliers lors des projets d'aménagement du milieu de travail axé sur les activités (MTAA). | Au début de chaque projet | VPC/DRFM | Nombre de sondages administrés / Nombre de projets commencés. |
| Lors de l'acquisition de biens et services, faire affaire, si possible, avec des fournisseurs embauchant des personnes handicapées dans le respect des procédures et règles de la fonction publique. | En continu | DRFM | Nombre de contrats signés avec ces fournisseurs. |
| Prendre contact avec le Conseil québécois des entreprises adaptées afin de connaître l'offre de services et évaluer la possibilité de faire appel à leurs services. | Sept. 2023 | DRFM | Date à laquelle l'évaluation de l'offre de service a été faite. |

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|---|------------|-------------|---|
| Adopter des mesures inclusives d'approvisionnement en tenant un inventaire de produits accessibles pour des besoins futurs d'employés et répondant au plus grand nombre de personnes possibles, y compris les personnes handicapées. | En continu | DRFM | Nombre d'acquisitions réalisées pour répondre à des besoins particuliers et non comblés par l'inventaire de produits tenu par l'organisation. |
| Ajouter une mention dans les appels d'offres, s'il y a lieu, par le biais des critères concernant le développement durable afin de sélectionner les prestataires de services qui prennent en compte l'équité et la solidarité sociale, ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes. | En continu | DRFM | Nombre d'appels d'offres touchés par cet ajout. |

PRIORITÉ 6 : INCLUSION SOCIALE ET RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : L'inclusion et l'inégalité sociale peuvent parfois être un défi pour les personnes handicapées.

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|---|------------|---|--|
| Réaliser les actions prévues au Plan d'action de développement durable 2022-2025 en lien avec l'inclusion sociale et la réduction des inégalités en soutenant des organismes communautaires. | En continu | Direction des stratégies, de la performance et du développement durable (DSPDD) | Nombre d'organismes communautaires soutenus. |
| Analyser de quelle façon il serait possible d'intégrer davantage les personnes handicapées à l'emploi de la FADQ (groupe de discussion, sondage, rencontres individuelles, etc.). | En continu | DRH et membres du comité | Nombre de rencontres d'échange, groupe Teams, etc. |
| Offrir une formation sur l'accessibilité des documents sur le Web au personnel responsable de produire du contenu de formation afin de considérer les besoins d'adaptation dans leurs contenus. | Mars 2024 | DRH / DC | Date de réalisation d'une formation sur les standards d'accessibilité Web. |
| Ajouter une question au sondage de rétroaction à la suite d'une activité de formation, afin de vérifier si les besoins d'adaptation ont été satisfaits auprès des participants. | Mars 2024 | DRH | Date d'ajout de la question au sondage. |
| Effectuer un sondage auprès des personnes handicapées sur leurs besoins d'adaptation lors d'activités de formation. | Mars 2024 | DRH | Date de l'envoi du sondage. |

PRIORITÉ 7 : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Difficultés/obstacles anticipés ou identifiés : Les personnes handicapées ne sont pas toujours consultées pour l'élaboration du plan d'action.

| Mesures | Échéancier | Responsable | Indicateurs |
|---|-------------------|--------------------|---|
| Mise à jour du groupe de travail représentatif de l'organisation pour l'élaboration du PAPH 2023-2024, auquel participera au moins une personne handicapée. | Annuellement | DRH | Nombre de personnes handicapées incluses parmi les membres du groupe de travail pour le PAPH 2023-2024. |
| Prévoir au moins une rencontre du comité de travail pour l'élaboration du PAPH. | Annuellement | DRH | Nombre de rencontres tenues par le groupe de travail pour le PAPH 2023-2024. |

Section 3 : Engagement de la FADQ

La FADQ est soucieuse d'assurer un service de qualité à l'ensemble de sa clientèle. Étant donné l'importance et la portée des programmes qu'elle gère et qu'elle offre aux producteurs agricoles, il est essentiel que tous y aient accès et en comprennent les implications en toute équité.

Les établissements de la FADQ répondent tous aux exigences minimales requises par la Régie du bâtiment du Québec, et ce, dans le souci de faciliter l'accès des personnes handicapées au siège social et aux centres de services. Ainsi, pour l'ensemble des établissements de la FADQ, les personnes handicapées peuvent bénéficier :

- d'un ou de plusieurs espaces de stationnement réservés;
- de l'accessibilité architecturale des lieux (ascenseurs, toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, etc.);
- d'une signalisation visuelle;
- d'un service d'accueil à la clientèle.

Le plan des mesures d'urgence a également été mis à jour en septembre 2019 et prévoit une équipe de moniteurs pour les cas particuliers, lesquels sont formés et désignés pour accompagner toute personne handicapée ou nécessitant une attention particulière (troubles cardiorespiratoires, femmes enceintes, phobies, etc.) et la diriger vers les sorties d'urgence en cas d'évacuation de l'édifice.

De plus, lors de la tenue d'appels d'offres pour de nouveaux locaux ou lors du réaménagement de ses espaces de travail, les autorités de la FADQ portent une attention particulière aux opportunités d'accroître les aménagements adaptés. Enfin, des services d'ergonomie permettant l'ajustement d'un poste de travail sont offerts dans tous les établissements de la FADQ.

L'application des mesures énumérées dans ce plan d'action, ainsi que toutes autres actions jugées pertinentes à l'égard des personnes handicapées, demande une action concertée de la part du personnel de l'organisation. En élaborant un plan d'action à l'égard des personnes handicapées et en désignant une coordonnatrice pour ce dossier, les autorités de l'organisation s'engagent à assurer à sa clientèle, ainsi qu'au personnel ayant des incapacités, l'accès à ses produits et services dans le respect des principes d'équité et d'autonomie.

Section 4 : Bilan des actions réalisées en 2022-2023

PRIORITÉ 1 : ACCESSIBILITÉ DES BUREAUX DE LA FADQ

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|--|--|--------------------|
| Effectuer, si c'est nécessaire et raisonnable, les améliorations dans les établissements où les employés et la clientèle handicapée auraient des besoins particuliers, sous réserve de l'approbation du président-directeur général. | Une intervention a été faite auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour améliorer l'accessibilité de la porte avant pendant les travaux qui s'échelonnent de juin à septembre 2023. | <i>Réalisée</i> |
| Effectuer les travaux d'adaptation des lieux et du poste de travail pour un employé ayant une ou plusieurs incapacités. | L'achat de 26 bureaux ergonomiques a été effectué pour les centres de services régionaux et le siège social, à la demande de la DRH. Nous avons également procédé au réaménagement d'un bureau au siège social, à la demande d'un employé. | <i>Réalisée</i> |
| Fournir un poste informatique fixe aux employés en fauteuil roulant lorsqu'ils sont au bureau, et un ordinateur portable pour le télétravail, afin d'éviter le transport de leur matériel informatique. | Aucune demande n'a été reçue, pour l'année 2022-2023, afin de fournir un poste informatique fixe et un portable à un employé en fauteuil roulant. | <i>Non requise</i> |
| S'assurer que l'accès entre les stationnements pour personnes handicapées et l'édifice du siège social soit toujours déneigé avant 7 h 45, 11 h 30 et 16 h pour faciliter les déplacements. À préciser dans le contrat. | Les activités de déneigement se sont bien déroulées cette année. Deux à trois rappels ont été effectués durant l'année afin de s'assurer que le déneigement des espaces de stationnement soit effectué comme stipulé au contrat. | <i>Réalisée</i> |

PRIORITÉ 2 : ACCÈS GÉNÉRAL À NOS SERVICES

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|--|---|--------------------|
| Assurer un suivi des plaintes auprès de la clientèle handicapée. | Aucune plainte de la part de personnes handicapées, qu'il s'agisse de clients ou d'employés, n'a été enregistrée. | <i>Non requise</i> |
| Au besoin, offrir sur demande les services d'un interprète. | Aucune demande liée au service d'un interprète n'a été faite. | <i>Non requise</i> |

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|---|--|--------------------|
| Fournir, sur demande, les documents informatifs destinés au grand public (dépliants, brochures, etc.) dans des modes adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.). | Aucune demande d'adaptation des documents informatifs n'a été formulée. | <i>Non requise</i> |
| Adapter les documents téléchargeables de la FADQ, et s'assurer que ceux-ci sont facilement repérables, conformément à la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> . | 385 documents téléchargeables ont été vérifiés et 172 documents ont nécessité des changements, conformément à la politique gouvernementale <i>L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées</i> . | <i>Réalisée</i> |
| Produire des transcriptions pour les vidéos et webinaires déposés sur le site Web de la FADQ. | 23 vidéos et webinaires sous-titrés ont été publiés sur le site Web. | <i>Réalisée</i> |
| Fournir, sur demande, les documents administratifs destinés à la clientèle (formulaires, contrats, documents d'information sur les programmes, etc.) dans des formats adaptés aux besoins particuliers des personnes handicapées (support audio, gros caractères, fichier électronique, braille, etc.). | Aucune demande d'adaptation des documents administratifs n'a été formulée. | <i>Non requise</i> |
| Diffuser la liste des membres du comité d'élaboration du PAPH dans un article de <i>L'Expresso</i> , afin de mieux servir la clientèle ayant différents types d'incapacités. | La liste des membres du comité a été diffusée le 1 ^{er} juin 2022 à même l'article du journal interne <i>L'Expresso</i> annonçant le dépôt du PAPH 2022-2023. | <i>Réalisée</i> |

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|---|---|------------------------|
| <p>Participation de la coordonnatrice du plan d'action à au moins une formation ou un atelier offert par l'OPHQ.</p> | <p>En tant que répondante ministérielle pour le mandat de la diversité et de l'inclusion, qui vise les personnes handicapées, la coordonnatrice du PAPH a participé à quatre activités en lien avec le sujet, sous forme d'atelier, de webinaire et de conférence. De plus, elle est membre d'un groupe d'échange de répondants ministériels en diversité et inclusion, piloté par le SCT.</p> | <p><i>Réalisée</i></p> |
| <p>Rendre public le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023 par l'entremise du site Web de la FADQ.</p> | <p>Le PAPH 2022-2023 a été diffusé sur le site Web de la FADQ dans une page consacrée à l'accessibilité Web au début de juin 2022.</p> <p>Le site Web de la FADQ contient une page consacrée à l'accessibilité Web dans laquelle est diffusé annuellement le PAPH. De même, les informations contenues sur le site Web de la FADQ sont accessibles dans les lecteurs d'écrans.</p> <p>Par ailleurs, il est mentionné sur le site Web de la FADQ qu'une personne handicapée peut, sur demande, bénéficier de la documentation en médias adaptés ou obtenir de l'assistance si elle éprouve des difficultés à remplir les formulaires mis en ligne. De plus, une conseillère ou un conseiller de l'organisation peut se rendre chez un client présentant une incapacité auditive si celui-ci le demande. Enfin, tous les documents <i>informatifs</i> destinés au grand public ainsi que tous les documents <i>administratifs</i> destinés à la clientèle peuvent être fournis, sur demande, dans un format adapté aux besoins de la personne handicapée.</p> | <p><i>Réalisée</i></p> |

PRIORITÉ 3 : RECRUTEMENT RÉGULIER ET RÉINTÉGRATION

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|---|--|-----------------|
| Ajouter un libellé dans tous les postes affichés (recrutement occasionnel et régulier, ainsi qu'en affectation, mutation et promotion) en lien avec la souscription au Programme d'accès à l'égalité en emploi de la fonction publique du Québec. | 381 affichages en lien avec la mention de souscription au Programme d'accès à l'égalité en emploi ont été publiés entre le 1 ^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. | <i>Réalisée</i> |
| Veiller à ce que les moyens d'évaluation soient adaptés aux besoins des personnes handicapées, lors des processus de sélection en recrutement ou en promotion, des processus de sélection particuliers et des réévaluations d'emploi à un niveau supérieur. | Une demande d'adaptation a été formulée lors de l'administration des moyens d'évaluation pour un processus de sélection en 2022-2023. | <i>Réalisée</i> |
| Informers les gestionnaires de la possibilité d'accueillir une ou un stagiaire dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH). | En raison du changement à la réglementation concernant l'embauche du personnel en recrutement (occasionnel, régulier et en promotion) de la fonction publique, le programme PDEIPH n'existe plus sous la forme connue depuis les dernières années. Le SCT effectue actuellement des travaux afin de proposer une nouvelle mouture du programme. Cette mesure sera donc retirée du PAPH 2023-2024, en attendant les nouvelles orientations du SCT à ce sujet. | <i>Annulée</i> |

PRIORITÉ 4 : SENSIBILISATION DU PERSONNEL

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|--|--|------------------------|
| <p>Sensibiliser, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, l'ensemble du personnel de la FADQ à l'importance d'intégrer à part entière les personnes handicapées au sein de l'organisation et de la société québécoise.</p> | <p>Un article paru dans le journal interne <i>L'Expresso</i> a été déposé dans l'intranet pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées 2022, sous le thème « Contribuer à 100 % », afin de sensibiliser le personnel. Un second article a été diffusé dans le journal interne, le 2 décembre de cette même année, dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées 2022 sous le thème « Mieux accueillir les personnes handicapées, ce n'est pas si compliqué ! »</p> | <p><i>Réalisée</i></p> |
| <p>Suivre les publications des réseaux sociaux de l'OPHQ et partager celles qui se prêtent au domaine de l'agriculture.</p> | <p>Partage d'une publication concernant la Semaine québécoise des personnes handicapées depuis la page de l'OPHQ (Facebook, 28 mai 2022) :</p> <p><i>Du 1^{er} au 7 juin prochain, c'est la Semaine québécoise des personnes handicapées ! Les personnes handicapées représentent 16 % de la population québécoise. Laissons-les contribuer à 100 % de leurs capacités. Pour en savoir plus : quebec.ca/sqph #SQPH2022 #lucalazylegzpatuelli</i></p> | <p><i>Réalisée</i></p> |
| <p>Sensibiliser les abonnés des réseaux sociaux de la FADQ à la situation des personnes handicapées, notamment lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, en partageant une publication de l'OPHQ.</p> | <p>Publication de la participation du Centre de services de Victoriaville de la FADQ au projet DuoEmploi dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées (Facebook et LinkedIn, 6 juin 2022) :</p> <p><i>En novembre dernier, notre Centre de services de Victoriaville s'est vu accueillir deux participantes du projet DuoEmploi, afin qu'elles puissent faire un stage exploratoire en tant qu'agentes de secrétariat. Monsieur Patrice Blais, directeur régional, a trouvé cette expérience très positive : « Une opportunité, non évidente avec la pandémie, s'offrait à nous pour accueillir ces deux stagiaires d'un jour.</i></p> | <p><i>Réalisée</i></p> |

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|---|---|---------------------------|
| | <p><i>Je trouvais que cette activité de parrainage cadrerait bien avec les valeurs de notre organisation, entre autres la collaboration et le respect. »</i></p> <p><i>La première édition du projet DuoEmploi a été lancée en juin 2021 à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Une initiative du MTESS qui permet aux personnes handicapées de suivre un stage exploratoire d'une journée dans une entreprise.</i></p> <p><i>L'objectif du projet était de promouvoir les valeurs sociales des entreprises, de sensibiliser les différents milieux de travail au sujet du handicap et faire découvrir une source potentielle de recrutement. La Financière agricole du Québec, en tant qu'employeur, s'est impliquée afin de faire découvrir un milieu de travail enrichissant, favorisant la diversité.</i></p> | |
| <p>Rendre accessible aux membres du personnel, par le biais de l'intranet, le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023.</p> | <p>Le plan d'action a été déposé dans l'intranet de la FADQ le 1^{er} juin 2022, et son dépôt a été annoncé par le biais d'un article dans <i>L'Expresso</i>.</p> | <p><i>Réalisée</i></p> |
| <p>Renvoyer au besoin les gestionnaires et les employés aux capsules d'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées », disponibles dans la section Publications – Guides pour le grand public du site Internet de l'OPHQ.</p> | <p>Aucune demande d'information n'a été adressée à la DRH concernant l'accueil d'une personne ayant une incapacité. Par conséquent, aucune référence n'a été requise en 2022-2023.</p> | <p><i>Non requise</i></p> |
| <p>Promouvoir, auprès du personnel de la FADQ qui travaille en contact direct avec la clientèle (employés et gestionnaires), l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées », disponible sur le site de l'OPHQ.</p> | <p>La promotion de l'autoformation a été faite à deux reprises en 2022, lors de la publication d'articles diffusés dans le journal interne <i>L'Expresso</i>, soit le 1^{er} juin à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées ainsi que le 2 décembre, pour la Journée internationale des personnes handicapées.</p> | <p><i>Réalisée</i></p> |

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|---|--|---------------------|
| Sensibiliser les personnes impliquées dans les mesures d'urgence pour s'assurer qu'elles connaissent leurs rôles et responsabilités, et effectuer la mise à jour des documents rendus accessibles dans l'intranet de la FADQ. | Étant donné le manque de ressource à la DRFM, aucune rencontre n'a eu lieu en 2022-2023. Par contre, pour l'année 2023-2024, une rencontre sera planifiée et de nouvelles personnes seront identifiées pour les mesures d'urgence. | <i>Non réalisée</i> |

PRIORITÉ 5 : APPROVISIONNEMENT EN BIENS ET SERVICES

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|---|--|---------------------|
| Faire affaire, lorsque possible, avec des fournisseurs embauchant des personnes handicapées lors de l'acquisition de biens et services, et ce, dans le respect des procédures et des règles de la fonction publique. | La FADQ n'a pas fait affaire avec des fournisseurs qui ont recours à des personnes handicapées pour leur prestation de services pour l'année 2022-2023. | <i>Non réalisée</i> |
| Prendre contact avec le Conseil québécois des entreprises adaptées afin de connaître l'offre de services et évaluer la possibilité de faire appel à ses services. | La FADQ n'a pas pris contact avec celui-ci pour l'année 2022-2023, mais le fera en 2023-2024. | <i>Non réalisée</i> |
| Adopter des mesures inclusives d'approvisionnement en tenant un inventaire de produits accessibles pour des besoins futurs d'employés et répondant au plus grand nombre de personnes possibles, y compris les personnes handicapées. | Au cours de l'année 2022-2023, à la suite de recommandations d'ergonomes, plusieurs acquisitions ont été effectuées pour répondre à des besoins particuliers, notamment des tables assis-debout ainsi que du matériel ergonomique. | <i>Réalisée</i> |
| Ajouter une mention dans les appels d'offres, au besoin, par le biais des critères concernant le développement durable afin de sélectionner les prestataires de services qui prennent en compte l'équité et la solidarité sociale, ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes. | La mention n'a pas été ajoutée en 2022-2023. | <i>Non réalisée</i> |

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|---|---|---------------------|
| Participer à au moins une formation ou un atelier de sensibilisation du personnel impliqué dans les approvisionnements à la DRFM. | Étant donné le manque de personnel à la DRFM, il n'y a pas eu de formation ou d'atelier de sensibilisation pour le personnel impliqué dans les approvisionnements en 2022-2023. | <i>Non réalisée</i> |

PRIORITÉ 6 : INCLUSION SOCIALE ET RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|--|--|--------------------------------|
| Réaliser les actions prévues au Plan d'action de développement durable 2022-2025 en lien avec l'inclusion sociale et la réduction des inégalités en soutenant des organismes communautaires. | L'organisation s'est dotée d'une Directive d'engagement communautaire en août 2022. Ainsi, la FADQ s'engage auprès d'au moins quatre organismes communautaires et entreprises d'économie sociale œuvrant en agriculture. Ceux-ci contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités. La FADQ participe à leurs initiatives en remettant une contribution afin de les soutenir dans leur mission, par exemple les organismes Moissonneurs Solidaires et Au cœur des familles agricoles. La totalité du budget dans le cadre de cette directive a été remise à cinq organismes en 2022-2023. | <i>Réalisée</i> |
| Analyser de quelle façon il serait possible d'intégrer davantage les personnes handicapées à l'emploi de la FADQ (groupe de discussion, sondage, rencontres individuelles, etc.). | Les réflexions ont été amorcées afin de voir les opportunités d'aborder le sujet avec des personnes handicapées, mais aucune action concrète n'a été faite en 2022-2023. | <i>En cours de réalisation</i> |
| Prendre en compte les principaux besoins d'adaptation dans l'élaboration des formations offertes aux employés. | La formation sur l'accessibilité des documents pour le Web a été reportée à 2023-2024. | <i>Reportée</i> |

PRIORITÉ 7 : CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

| Mesures | Résultat 2022-2023 | Statut |
|---|---|-----------------|
| Mise à jour du groupe de travail représentatif de l'organisation pour l'élaboration du PAPH 2022-2023, auquel participera au moins une personne handicapée. | Le groupe de travail pour l'élaboration du PAPH 2022-2023 a été mis à jour, avec l'arrivée de nouveaux membres. Ce groupe inclut une personne handicapée. | <i>Réalisée</i> |
| Prévoir au moins une rencontre du comité de travail pour l'élaboration du PAPH. | Le groupe de travail a tenu une rencontre pour l'élaboration du PAPH. | <i>Réalisée</i> |

GROUPE DE TRAVAIL

M. Francis Arsenault, Direction des solutions d'affaires organisationnelles
M^{me} Claudia Fernandez, Direction des solutions d'affaires organisationnelles
M. Éric Létourneau, Direction des ressources financières et matérielles
M^{me} Caroline Lavoie, Direction des ressources financières et matérielles
M^{me} Pascale Perron, Direction des ressources humaines
M^{me} Fabienne Robert, Direction des ressources financières et matérielles
M^{me} Stéphanie Roy-Bourget, Direction des communications
M^{me} Jennifer Vézina, Vice-présidence à la clientèle

Section 5 : Coordination des services aux personnes handicapées

COORDONNÉES DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA COORDINATION DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Madame Pascale Perron
Conseillère en gestion des ressources humaines
Direction des ressources humaines
La Financière agricole du Québec
1400, boulevard Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Courriel : Pascale.Perron@fadq.qc.ca
Téléphone : 418 834-6867, poste 6555

Section 6 : Adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024

Le plan d'action de La Financière agricole du Québec à l'égard des personnes handicapées pour l'exercice 2023-2024 a été adopté par le président-directeur général, à Lévis, le 23 mai 2023.

ERNEST DESROSIERS
Président-directeur général
La Financière agricole du Québec